

# Préface

## Construire et préserver la paix : une ambition européenne

« Et de l'Union des libertés dans la fraternité des peuples naîtra la sympathie des âmes, germe de cet immense avenir où commencera pour le genre humain la vie universelle et que l'on appellera la paix de l'Europe ». Comment ne pas évoquer cette citation de Victor Hugo au moment où l'Association Europa fête son vingtième anniversaire, association qui a à cœur de diffuser et de faire connaître les valeurs, les avancées de l'Europe, mais aussi ses limites et ses paradoxes ?

Construire et préserver la paix sont effectivement des ambitions européennes, renforcées par les drames et les horreurs de la Seconde guerre mondiale. Cette rencontre, organisée en partenariat avec l'Institut international de Recherche sur la Conflictualité (IIRCO) - Chaire d'excellence « Gestion du conflit et de l'après-conflit » de la Fondation partenariale de l'Université de Limoges, souhaite porter un regard sur ce qui a fait l'Europe depuis plus d'un demi-siècle. C'est à un ensemble de questions que le colloque devra répondre sur la pérennité des projets européens, leur avenir, l'adhésion des citoyens à la démarche européenne...

La journée débutera par une réflexion sur l'Europe et la paix, un demi-siècle d'engagement ; le projet de l'immédiat après-guerre de construire une paix perpétuelle s'est-il réalisé ? Les valeurs qui ont présidé à l'élaboration de ce projet demeurent-elles ? Ne sont-elles pas remises en cause aujourd'hui par la crise économique mais aussi par la crise sociale engendrée par l'afflux de migrants venant de pays dévastés par la guerre, que l'Europe de la paix ne sait plus accueillir ?

Une première table ronde sera consacrée à l'Union européenne, comme acteur majeur de la paix mondiale. Si l'Union européenne a été lauréate du prix Nobel de la paix, demeure-t-elle encore aujourd'hui un acteur majeur de la paix dans le monde ? Elle devrait, pour cela, collaborer avec un nombre important d'instances internationales (OTAN, ONU...) et être en mesure de construire une véritable politique étrangère, mais en a-t-elle les moyens ?

Une deuxième table ronde traitera de la responsabilité de l'UE dans le maintien de la paix sur son territoire et aux confins de ses frontières. L'attractivité du continent européen n'est pas à démontrer aujourd'hui, au regard du contexte international ; mais cette attractivité est-elle liée aux valeurs de l'Europe ? Quels rôles spécifiques jouent l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans la promotion de la paix sur le continent européen et quels peuvent être leurs moyens d'action ? L'Europe peut-elle et sait-elle construire la paix dans le monde actuel, avec les nouveaux défis qui se posent à elle et avec la tentation de certains Etats de rétablir des frontières étanches ?

La troisième table ronde s'intéressera à la construction progressive d'un espace administratif européen, facteur de diffusion de paix et de démocratie. Construire la paix passe par la connaissance mutuelle des modes de fonctionnement des différents Etats, par la reconnaissance de principes communs en matière d'organisation territoriale, de libertés locales, par les échanges d'agents entre administrations pour construire des projets... La convergence des ordres juridiques est aussi là pour construire un véritable espace d'échanges, de relations permettant de consolider les facteurs de paix.

La justice n'est pas oubliée et fait l'objet des échanges de la quatrième table ronde ; elle est en effet un facteur de consolidation de la paix et de la démocratie en Europe. La coopération judiciaire est indispensable, tout comme la libre circulation des décisions de justice entre pays ; reconnaître les décisions rendues par d'autres juges est un témoignage de confiance dans le système juridique d'un autre Etat. C'est là un moyen de construire un espace de justice et de liberté européen, susceptible de protéger et de garantir la paix.

C'est à un temps d'échanges avec des experts français et européens que l'Association Europa et l'IIRCO vous convient, pour célébrer l'Europe, ses valeurs et la paix.

**Le conseil scientifique d'EUROPA**

europa

EUROPA est une organisation non gouvernementale dotée :

- d'un réseau d'experts européens dont l'action bénéficie du soutien de la Région Limousin et de la CNP Assurances,
- du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.



Ce colloque est ouvert au **Trinôme académique du Limousin.**

Vous pouvez obtenir des informations sur ce colloque et vous inscrire directement sur le site internet d'EUROPA :

**[www.europaong.org](http://www.europaong.org)**

Accès direct à la rubrique **Conférences et journées d'étude**

à partir de la page d'accueil.



Vous pouvez également contacter la délégation générale de l'association EUROPA :

- par téléphone ou par fax : 05 59 27 46 11
- par gsm : 06 82 80 21 39
- par e-mail : [europa@unilim.fr](mailto:europa@unilim.fr)

europa

en partenariat avec :



Entretiens Universitaires Réguliers pour l'Administration en Europe



## Construire et préserver la paix : une ambition européenne

**Jeudi 26 novembre 2015**

*Bibliothèque Francophone Multimédia  
Auditorium - 2 place Aimé-Césaire Limoges*

Sous le patronage de Monsieur M. Thorbjørn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Limousin avec le Fonds Européen de Développement Régional.



Partenaires :



1995-2015

EUROPA fête ses

20 ANS

# Construire et préserver la paix : une ambition européenne

8h30 Accueil des participants

9h00 Ouverture du colloque

Allocutions de :

- **Hélène PAULIAT**, *Présidente de l'Université de Limoges*
- **Gérard VANDENBROUCKE**, *Président du Conseil régional du Limousin*
- **Pierre-Yves DUWOYE**, *Recteur de l'académie de Limoges*

9h45 Rapport liminaire

**L'Europe et la paix, un demi-siècle d'engagement**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'édification du projet européen est d'abord conçue comme l'instrument de promotion et de consolidation d'une paix durable sur notre continent. Comment cet objectif central de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe a-t-il été atteint ? L'engagement de l'Europe en matière de paix s'arrête-t-il à ses frontières ? En quoi les valeurs défendues par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe participent-elles à ce « projet de paix perpétuelle en Europe » ? Cet objectif reste-il au cœur du projet européen ? Les crises traversées aujourd'hui par l'Union européenne peuvent-elles remettre en question cet engagement ?

**Rapporteur : Robert SAVY**, *Président d'honneur d'EUROPA, Conseiller d'Etat (H)*

10h00 Table ronde 1

**La reconnaissance de l'UE comme un acteur majeur de la paix mondiale**

En 2012, l'Union européenne s'est vue récompensée pour son action en matière de paix et de promotion des droits de l'homme et de la démocratie par l'attribution du Prix Nobel de la paix. A l'heure où les conflits continuent d'émailler le continent européen, quelle est la signification de ce Prix Nobel ? Quel(s) regard(s) et quelle(s) appréciation(s) porter sur l'efficacité de la politique étrangère de l'UE ? L'UE peut-elle vraiment prétendre être aujourd'hui un acteur de la paix mondiale ? Quelles relations établit-elle avec les autres institutions internationales exerçant un rôle en matière de maintien et de rétablissement de la paix (OTAN, ONU, Conseil de l'Europe) ? Quelle est l'incidence sur la politique étrangère de l'UE des divergences de position de ses Etats membres, notamment à l'égard de ces institutions internationales ?

**Rapporteur : Pascal PLAS**, *Directeur de la Chaire d'excellence Gestion du conflit et de l'après-conflit*

**Intervenants : Olivier KEMPF**, *Chercheur associé à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques : L'OTAN, l'Europe et la paix ; Rémy PROUVEZE*, *Maitre de conférences en droit public, Université Paul Valéry Montpellier III : L'ONU et l'Union européenne, quels liens pour la paix ? ; un représentant du Conseil de l'Europe*

Débat avec la salle

11h30 Table ronde 2

**La responsabilité de l'UE dans le maintien de la paix sur son territoire et aux confins de ses frontières**

Quels rôles spécifiques, concurrents ou complémentaires, jouent l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans la promotion de la paix sur le continent européen ? Dans quelle mesure l'attractivité du projet européen constitue-t-elle un moyen pertinent pour rétablir et construire une paix durable ? Quelles sont les modalités d'action des organisations européennes ? Sont-elles des médiateurs, des régulateurs, ou des intervenants dans ce processus ? Quelle est la marge de manœuvre des acteurs concernés ? Leurs actions diffèrent-elles selon le conflit envisagé ?

**Modérateur : Emilie CHEVALIER**, *Maitre de conférences en droit public, Université de Limoges*

**Intervenants : Marius PROFIROIU**, *Professeur et Doyen de la Faculté d'administration et management public de l'Académie d'études économiques de Bucarest, Vice-président d'EUROPA (Roumanie) ; Stella KYVELOU*, *Maitre de conférences, Université Panteion d'Athènes ; Brid QUINN*, *B.Ed (NUI), MA & PhD (Limerick), Lecturer in Public Administration and specialises in local governance and EU policies, University of Limerick (Irlande) ; Antony GALABOV*, *Professeur en Sociologie Politique et de la Culture, Directeur du Département des Sciences Politiques, Directeur du Laboratoire des Politiques Publiques, Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie) ; Ali SEDJARI*, *Professeur à l'Université Mohamed V - Agdal Rabat, Titulaire de la Chaire UNESCO des Droits de l'Homme (Maroc)*

Débat avec la salle

12h45 Buffet offert par EUROPA et ses partenaires

14h15 Table ronde 3

**La construction progressive d'un espace administratif européen, facteur de diffusion de paix et de démocratie**

Comment l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont-ils favorisé la mise en place d'un espace administratif européen fondé sur des relations durables entre administrations, appelées à fonctionner selon des standards communs ? Quelle est notamment l'influence de l'UE et du COE sur :

- l'organisation et le fonctionnement des administrations publiques
- l'organisation territoriale des Etats (décentralisation ; déconcentration)
- le statut des agents publics
- la participation des citoyens à l'élaboration des décisions publiques et à la conduite de l'action publique

alors même que l'Union européenne est fondée sur le principe d'autonomie procédurale et institutionnelle ?

En quoi la convergence des ordres juridiques sur ces différents sujets participe-t-elle du maintien de la paix en Europe et de son renforcement ?

**Modérateur : Christophe BONNOTTE**, *Maitre de conférences à l'Université de Limoges-OMIJ, Secrétaire général d'EUROPA*

**Intervenants : Antony GALABOV**, *Professeur en Sociologie Politique et de la Culture, Directeur du Département des Sciences Politiques, Directeur du Laboratoire des Politiques Publiques, Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie) ; José RUANO*, *Professeur de sciences administratives, Université Complutense de Madrid, Vice-président d'EUROPA (Espagne) ; Michel SENIMON*, *Délégué général d'EUROPA, DGSA-DRH de l'Université de Limoges ; Margot BONNAFOUS*, *Responsable de formation/Senior Manager, Euro-Institut Kehl, Vice-présidente d'EUROPA (Allemagne) ; Franz CLEMENT*, *Docteur en sociologie, Conseiller scientifique au CEPS/INSTEAD Centre de ressources et de documentation EURES (Grand-Duché du Luxembourg)*

Débat avec la salle

16h00 Table ronde 4

**La justice, facteur de consolidation de la paix et de la démocratie en Europe**

La justice est au cœur du projet européen. Le juge occupe une place particulière dans le processus de consolidation de la paix en Europe. Si le dialogue des juges a souvent été mis en lumière, comme moteur de l'intégration européenne, la diversité des acteurs ne risque-t-elle pas de mettre en péril, ou au moins de constituer un obstacle, à la promotion des valeurs de paix et de démocratie dans l'Espace européen ? Comment construire la coopération judiciaire ? En quoi l'existence de standards européens en matière de justice renforce-t-elle l'Espace de liberté, de sécurité et de justice ? De quelle manière la coopération judiciaire et le principe de liberté de circulation des décisions de justice dans l'Union européenne participent-ils à la préservation de la paix en Europe ?

**Modérateur : Caroline BOYER-CAPELLE**, *Maitre de conférences en droit public, Université de Limoges-OMIJ*

**Intervenants : Mariano BAENA DEL ALCAZAR**, *Ancien Juge à la Cour Suprême d'Espagne, membre fondateur d'EUROPA (Espagne) ; Laurent BERTHIER*, *Maitre de conférences en droit public, Université de Limoges-OMIJ ; Ludovic PAILLER*, *Doctorant en droit privé, ATER, Université de Limoges-OMIJ ; Emilie CHEVALIER*, *Maitre de conférences en droit public, Université de Limoges-OMIJ*

Débat avec la salle